

PROCESSUS D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT DE TÖMER.

* La demande est faite en téléchargeant les documents nécessaires via le système de certificat électronique.

* Les candidats qui ont terminé le processus de candidature peuvent compléter le processus d'inscription final en personne ou par courrier.

- Lors de la candidature au cours, les candidats :

Passeport, pour montrer que les frais de cours ont été payés doivent fournir un reçu et deux photos.

Etudiants préinscrits ; S'il ne procède pas à une inscription définitive aux dates, il ne pourra prétendre à aucun droit. Ne pas assister au cours pour diverses raisons, les étudiants ne seront pas remboursés.

PROCESSUS D'EXAMEN TÖMER

Les étudiants nouvellement inscrits doivent passer le test de classement en turc.

L'examen de classement et d'exemption de turc ;

"Compréhension-Lecture, Compréhension-Audition, examen oral et Écrite"

Sont appliqué séparément. Les étudiants qui n'ont pas participé à l'examen commencent leurs cours de turc à partir du niveau A1.

PROCESSUS D'EXAMEN DU COURS

* Dans les cours de la langue turc en Turquie, les étudiants reçoivent un **examen de cours** à la fin de chaque cours.

* Si les étudiants qui échouent l'examen du cours et veulent reprendre le même cours, ils seront obligés de payer les frais de cours.

Pour qu'un élève réussisse l'examen, il est nécessaire d'obtenir suffisamment de points pour chaque compétence linguistique. S'il n'obtient pas une note valide dans une seule compétence linguistique, cet examen est renouvelé. Cependant, s'il ne peut pas obtenir suffisamment de points dans plus d'une compétence linguistique, il devrait répéter le même niveau.

PROCESSUS D'EXAMEN DE DIPLOME

* Seuls ceux qui ont suivi le programme de cours et réussi les cours précédents peuvent obtenir de diplôme organisé à la fin du programme de la langue turque.

Les candidats qui obtiennent au moins 15 points ou plus dans chaque épreuve de "lecture-compréhension, compréhension-audition, expression orale et écrite" et 60 points ou plus au total sont considérés comme ayant réussi.

OBLIGATION DE CONTINUER

* La participation aux cours est obligatoire. Pour chaque cours, les élèves qui seront absents plus de 30% du total des heures de cours seront considérés comme ayant échoués. Cependant, les jours déclarés et les jours excusés documentés ne seront pas comptés comme de l'absentéisme.

EXAMEN D'EXCUSE

* Les élèves qui ne passeront pas l'examen en raison d'excuses acceptables et justifiables, s'adressent par écrit au centre avec les documents officiels pertinents.

La demande doit être faite dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de ladite excuse. Les élèves dont les candidatures sont approuvées par le centre seront reconduits à l'examen de rattrapage à la date et au lieu à déterminer par le centre.

-Frais de scolarité

-Régulation

-instruction